

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23 / 11 / 2022

ID : 035-263500910-20221116-202209-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
Séance du Mercredi 16 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 16 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Chapelle des Fougeretz s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Christèle GASTÉ, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 10 novembre 2022.

Étaient présents : Murielle DENIS, Fabrice CERTENAIS (pour la délibération 2022-09), Gwenaëlle BEUX, Patrick GARNY, Guy LE BOURHIS, Hervé HUARD, Christine DURAND, Michelle SAUVÉE, Anne-Sophie GUILLEMIN

Pouvoirs : Marie-Thérèse MICHAUD a donné procuration à Murielle DENIS, Cathy GUMEZ a donné procuration à Gwenaëlle BEUX

Absents : Yann CORBEL, Estelle DALIBOT, Christine CHARLET, Emmanuel COTARD-CORNET, Roger NEGARET

Présidente : Christèle GASTÉ

Secrétaire de séance : Gwenaëlle BEUX

2022-09 Délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente

Rapporteur : Madame la Présidente

Vu l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à déléguer en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, les compétences ci-après à sa Présidente,

Afin de favoriser une bonne administration de l'établissement public, le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions à la Présidente comme suit :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration,
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue au code de la commande publique,
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Conclusion de contrats d'assurance,
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère,
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration,
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article [L. 264-2](#),

La mise en œuvre de ces délégations est encadrée par l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). La Présidente devra rendre compte de la mise en œuvre des délégations exercées.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

D'octroyer à la Présidente les délégations suivantes :

- Attribution des prestations :
 - o Financières à caractère alimentaire et produit de première nécessité (avec un montant maximum de 50 € sur la délégation sur les aides alimentaires)
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue au code de la commande publique,
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Conclusion de contrats d'assurance,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022

ID : 035-263500910-20221116-202209-DE

- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère,
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration,
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article [L. 264-2](#)

Adopté à l'unanimité

Pour : Christèle GASTÉ, Murielle DENIS, Fabrice CERTENAIS, Gwenaëlle BEUX, Patrick GARNY, Guy LE BOURHIS, Hervé HUARD, Christine DURAND, Michelle SAUVÉE, Anne-Sophie GUILLEMIN, Cathy GUMEZ, Marie-Thérèse MICHAUD

La secrétaire de séance, Gwenaëlle BEUX



Pour extrait conforme,
Madame la Présidente, Christèle GASTÉ



Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022

ID : 035-263500910-20221116-202210-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
Séance du Mercredi 16 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 16 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Chapelle des Fougeretz s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Christèle GASTÉ, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 10 novembre 2022.

Étaient présents : Murielle DENIS, Fabrice CERTENAIS (pour la délibération 2022-09), Gwenaëlle BEUX, Patrick GARNY, Guy LE BOURHIS, Hervé HUARD, Christine DURAND, Michelle SAUVÉE, Anne-Sophie GUILLEMIN

Pouvoirs : Marie-Thérèse MICHAUD a donné procuration à Murielle DENIS, Cathy GUMEZ a donné procuration à Gwenaëlle BEUX

Absents : Yann CORBEL, Estelle DALIBOT, Christine CHARLET, Emmanuel COTARD-CORNET, Roger NEGARET

Présidente : Christèle GASTÉ

Secrétaire de séance : Gwenaëlle BEUX

2022 -10- Règlement intérieur du CCAS

Rapporteur : Madame la Présidente

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-6 et L. 123-8 et R. 123-7 à R.123-28,

Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-7 à R.123-28.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le règlement intérieur du CCAS de la Chapelle des Fougeretz pour la période 2022-2026,
- **d'autoriser** Mme la Présidente ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour : Christèle GASTÉ, Murielle DENIS, Gwenaëlle BEUX, Patrick GARNY, Guy LE BOURHIS, Hervé HUARD, Christine DURAND, Michelle SAUVÉE, Anne-Sophie GUILLEMIN, Cathy GUMEZ, Marie-Thérèse MICHAUD

La secrétaire de séance, Gwenaëlle BEUX

Pour extrait conforme,
Madame la Présidente, Christèle GASTÉ



Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022

ID : 035-263500910-20221116-202211-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
Séance du Mercredi 16 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 16 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Chapelle des Fougeretz s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Christèle GASTÉ, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 10 novembre 2022.

Étaient présents : Murielle DENIS, Fabrice CERTENAIS (pour la délibération 2022-09), Gwenaëlle BEUX, Patrick GARNY, Guy LE BOURHIS, Hervé HUARD, Christine DURAND, Michelle SAUVÉE, Anne-Sophie GUILLEMIN

Pouvoirs : Marie-Thérèse MICHAUD a donné procuration à Murielle DENIS, Cathy GUMEZ a donné procuration à Gwenaëlle BEUX

Absents : Yann CORBEL, Estelle DALIBOT, Christine CHARLET, Emmanuel COTARD-CORNET, Roger NEGARET

Présidente : Christèle GASTÉ

Secrétaire de séance : Gwenaëlle BEUX

2022-11- Subvention à l'Épicerie solidaire « Le Panier de Grégoire »

Rapporteur : Murielle DENIS

Le CCAS de la Chapelle des Fougeretz a conventionné depuis 2017 avec l'association dénommée « Le Panier de Grégoire » qui assure une fonction d'épicerie solidaire.

La relation entre l'association et le CCAS est encadrée par une convention d'objectifs et de moyens (en date du 9 janvier 2017).

Au titre de l'article 4 de cette convention relative aux « dispositions financières », une subvention d'aide au fonctionnement des instances de fonctionnement est prévue. Le montant de cette subvention est déterminé sur la base du budget prévisionnel annuel de l'association (au prorata du nombre de famille qui accèdera à l'épicerie solidaire).

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de :

- **d'attribuer** une subvention de 800 € au titre de l'année 2022, à l'association « Le Panier de Grégoire »

Adopté à l'unanimité

Pour : Christèle GASTÉ, Murielle DENIS, Gwenaëlle BEUX, Patrick GARNY, Guy LE BOURHIS, Hervé HUARD, Christine DURAND, Michelle SAUVÉE, Anne-Sophie GUILLEMIN, Cathy GUMEZ, Marie-Thérèse MICHAUD

La secrétaire de séance, Gwenaëlle BEUX

Pour extrait conforme,
Madame la Présidente, Christèle GASTÉ

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022

ID : 035-263500910-20221116-202212-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
Séance du Mercredi 16 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 16 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Chapelle des Fougeretz s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Christèle GASTÉ, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 10 novembre 2022.

Étaient présents : Murielle DENIS, Fabrice CERTENAIS (pour la délibération 2022-09), Gwenaëlle BEUX, Patrick GARNY, Guy LE BOURHIS, Hervé HUARD, Christine DURAND, Michelle SAUVÉE, Anne-Sophie GUILLEMIN

Pouvoirs : Marie-Thérèse MICHAUD a donné procuration à Murielle DENIS, Cathy GUMEZ a donné procuration à Gwenaëlle BEUX

Absents : Yann CORBEL, Estelle DALIBOT, Christine CHARLET, Emmanuel COTARD-CORNET, Roger NEGARET

Présidente : Christèle GASTÉ

Secrétaire de séance : Gwenaëlle BEUX

2022-12 - Subvention « Les Restaurants du Cœur »

Rapporteur : Murielle DENIS

En 2021, le conseil d'administration a versé une subvention de 800 € afin de soutenir et d'accompagner les associations de proximité œuvrant dans le champ de la solidarité qui ont accueilli de nombreuses familles chapelloises.

Considérant la demande de subvention de l'association pour l'année 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement de cette association auprès des familles chapelloises,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** une subvention de 800 € au titre de l'année 2022 sur le budget du CCAS, à l'association « Les Restaurants du Cœur ».

Adopté à l'unanimité

Pour : Christèle GASTÉ, Murielle DENIS, Gwenaëlle BEUX, Patrick GARNY, Guy LE BOURHIS, Hervé HUARD, Christine DURAND, Michelle SAUVÉE, Anne-Sophie GUILLEMIN, Cathy GUMEZ, Marie-Thérèse MICHAUD

La secrétaire de séance, Gwenaëlle BEUX

Pour extrait conforme,
Madame la Présidente, Christèle GASTÉ



Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022

ID : 035-263500910-20221116-202213-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
Séance du Mercredi 16 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 16 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Chapelle des Fougeretz s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Christèle GASTÉ, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 10 novembre 2022.

Étaient présents : Murielle DENIS, Fabrice CERTENAIS (pour la délibération 2022-09), Gwenaëlle BEUX, Patrick GARNY, Guy LE BOURHIS, Hervé HUARD, Christine DURAND, Michelle SAUVÉE, Anne-Sophie GUILLEMIN

Pouvoirs : Marie-Thérèse MICHAUD a donné procuration à Murielle DENIS, Cathy GUMEZ a donné procuration à Gwenaëlle BEUX

Absents : Yann CORBEL, Estelle DALIBOT, Christine CHARLET, Emmanuel COTARD-CORNET, Roger NEGARET

Présidente : Christèle GASTÉ

Secrétaire de séance : Gwenaëlle BEUX

2022-13- Subvention à la Banque alimentaire

Rapporteur : Murielle DENIS

La Banque alimentaire est un acteur majeur qui soutient les publics en difficulté, notamment par son action en termes de distribution de denrées alimentaires.

Pour assurer ses missions et son fonctionnement, basés sur le bénévolat, le don et la mutualisation, la Banque Alimentaire a recours à divers financements.

Considérant la demande de subvention de l'association pour l'année 2022,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** une subvention de 500 € au titre de l'année 2022 sur le budget du CCAS, à La Banque Alimentaire.

Adopté à l'unanimité

Pour : Christèle GASTÉ, Murielle DENIS, Gwenaëlle BEUX, Patrick GARNY, Guy LE BOURHIS, Hervé HUARD, Christine DURAND, Michelle SAUVÉE, Anne-Sophie GUILLEMIN, Cathy GUMEZ, Marie-Thérèse MICHAUD

La secrétaire de séance, Gwenaëlle BEUX

Pour extrait conforme,
Madame la Présidente, Christèle GASTÉ

